



Description de tâches du bénévole

Poste : Bénévole - Visites d'amitié

Personnel en soutien : Agente de liaison de la ligne Info-fournisseur : Jumelage, horaires, annulations, heures de bénévolat...

Tâches :

- Rendre visite, une fois par semaine, pendant une heure ou deux à une personne âgée, isolée, qui ne peut pas sortir ou très peu. Le bénévole peut aussi l'accompagner pour une petite promenade autour de la maison.
- Il est aussi recommandé d'avoir les références (amie ou famille) de cette personne avec qui communiquer en cas d'urgence (ex : hospitalisation)
- Le bénévole ne doit pas donner son numéro de téléphone personnel ; il doit toujours composer *67 (service gratuit) avant de composer le numéro de téléphone du bénéficiaire. Cette mesure permet d'assurer la confidentialité de ses données personnelles en bloquant l'affichage sur l'écran du téléphone du destinataire.
- Lorsque requis, le bénévole doit rendre compte au Coordonnateur de tout incident ou toute situation dépassant le cadre de nos capacités, afin que ce dernier puisse référer la personne aux instances du milieu pouvant le mieux répondre à ses besoins.

Une liste des consignes à suivre (Annexe 6) est remis à la personne qui se porte volontaire pour ce genre de travail.

Pré-requis :

- Honnêteté
- Patience
- Aimer la compagnie des aîné(e)s
- Discrétion
- Empathie
- Ouverture d'esprit
- Non-jugement
- Être capable de mettre limites

Aucune rémunération ne sera remise pour ce service. Il est même interdit de recevoir quelque argent que ce soit du bénéficiaire.

Si un bénéficiaire remet trop souvent (trois fois et plus) les rendez-vous, le bénévole doit en aviser l'agent de liaison qui verra à trouver la source du problème.

Le bénévole **ne doit pas** laver la vaisselle, préparer des repas ou accomplir toutes autres tâches domestiques lors de sa visite. Si le bénéficiaire requiert ces services, en aviser l'agent de liaison qui s'occupera d'informer la personne des ressources disponibles.

Il est strictement interdit d'aller à la banque pour effectuer des transactions pour le bénéficiaire. Il faut demeurer vigilant pour éviter de se placer en situation de conflits d'intérêt et de surcroît, alimenter inutilement les doutes quant à l'honnêteté de nos bénévoles et par ricochet, le Centre du Vieux Moulin.

S'il existe un conflit de personnalité entre les deux personnes, l'agent de liaison doit en être avisé afin de pouvoir remédier à la situation.

Reconnaissance :

- Événement annuel
- Rencontre de formation, de soutien ou d'échange